



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Préavis N° 59/2016-2021

**Demande de crédit d'étude de
CHF 90'000.00 TTC en vue de financer l'étude
d'aménagement des espaces publics aux
abords du Centre communal**

Responsabilité du dossier :
Aménagements extérieurs
M. Jean-Pierre Debluë - municipal

Founex, le 20 décembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Description de l'étude	4
3.	Périmètre de l'étude	4
4.	Description des prestations	4
5.	Coûts de l'étude	7
6.	Conclusions	8

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Le Centre communal a été construit par étapes, à commencer par la construction de l'école primaire en 1979. Par la suite, la salle de spectacles a vu le jour en 1985, suivie de la salle de gymnastique en 1989 afin de répondre aux besoins de l'école. L'extension du collège a quant à elle été réalisée en 2013 et, pour terminer, le pavillon de l'UAPE destiné à accueillir des enfants supplémentaires a été mis en place en automne 2016.

Aujourd'hui, la Municipalité se soucie de l'entretien des aménagements extérieurs et c'est pourquoi elle souhaite réorganiser de manière globale et cohérente le préau scolaire, les aménagements publics aux abords de la route de Châtaigneriaz, ainsi que le parking de l'administration communale et le carrefour du chemin des Fancous.

Ce projet touche à des domaines transversaux au sein des services communaux : l'école et son périmètre scolaire, les bâtiments publics, les extérieurs des bâtiments et les routes. Trois services ont dès lors travaillé de concert pour élaborer un projet commun, soit l'Administration générale, le service des Bâtiments et le service des Extérieurs.

Rappel général :

Chaque projet est réparti en des phases bien distinctes qui sont gérées par des entités différentes, toujours sous l'autorité de la Municipalité. En fonction de la nature des travaux, ce sont des normes SIA différentes qui régissent les collaborations entre le Maître d'Ouvrage (Commune de Founex) et ses prestataires de service ou mandataires.

Pour le projet qui nous intéresse ici, c'est la norme SIA 105 (Règlement concernant les prestations et honoraires des architectes paysagistes) qui a servi de base de travail. Les tâches ont donc été réparties de la manière suivante :

Légende :

	Gestion interne Sans frais		Mandat externe Crédit d'étude		Mandat externe Crédit construction		Gestion interne
---	-------------------------------	---	----------------------------------	---	---------------------------------------	---	-----------------

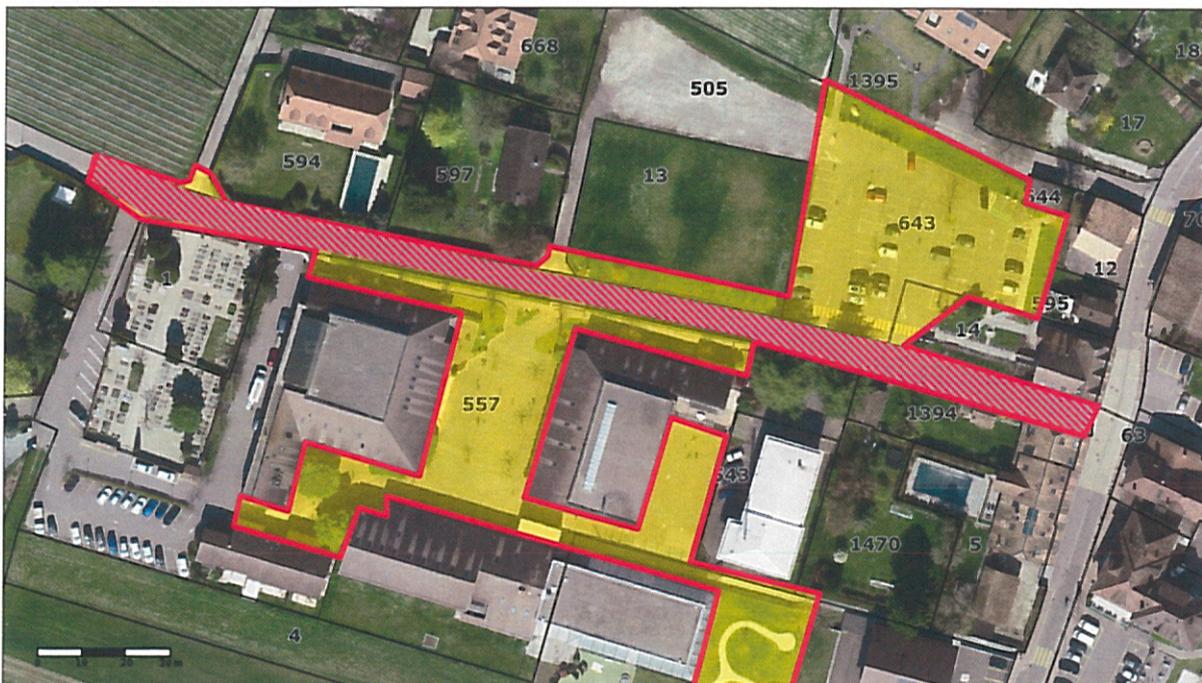
Phases	N° SIA de la norme 105	Contenu des prestations	Répartition des tâches
1 Définition des objectifs	4.2.1 4.2.11	Enoncé des besoins, approche méthodologique	Chefs de service
2 Etudes préliminaires	4.2.2 4.2.21 4.2.22	Définition du projet, étude de faisabilité Procédure de choix des mandataires	Chefs de service Chefs de service
3 Etude du projet	4.2.3 4.2.31 4.2.32 4.2.33	Avant-projet Projet de l'ouvrage Procédure de demande d'autorisation / dossier de mise à l'enquête	Gilbert Henchoz SA – crédit étude Gilbert Henchoz SA – crédit étude Gilbert Henchoz SA – crédit étude
4 Appel d'offres	4.2.4 4.2.41	Appels d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication	Gilbert Henchoz SA – crédit étude
5 Réalisation	4.2.5 4.2.51 4.2.52 4.2.53	Projet d'exécution Exécution de l'ouvrage Mise en service, achèvement	Fera objet d'un nouveau mandat lors du crédit de construction
6 Exploitation	4.2.6 4.2.61	Entretien	Sera effectué par les Services des Extérieurs et des Bâtiments

2. Description de l'étude

L'objectif de l'étude est d'organiser de manière globale et cohérente les aménagements publics aux abords de la route de Châtaigneriaz, formés par le groupe scolaire et ses abords, le parking de l'administration communale, le carrefour du chemin des Fancous et l'entrée du cimetière.

L'étude a pour but d'unifier le périmètre élargi en prenant en compte la réflexion de la requalification de la Route de Châtaigneriaz et de ses abords, afin d'offrir une conception globale et cohérente depuis le parking de l'administration communale jusqu'à l'entrée du cimetière.

3. Périmètre de l'étude



 Périmètre d'étude

 Secteur qui sera étudié en termes routiers par un ingénieur civil lors d'un préavis futur

4. Description des prestations

Voir tableau des prestations SIA en chapitre 1

Prestations effectuées en interne par les chefs de service : (SIA 4.2.1 et 4.2.2)

4.2.1 Définition des objectifs

Formulation de la problématique et énoncé des besoins (SIA 4.2.11) : réalisé en interne

Les problématiques sont listées en bloc ci-après :

- Des aspects sécuritaires posent un problème dans la cour d'école avec les racines des platanes qui soulèvent les pavés
- Les arbres ne couvrent pas assez la cour, cour qui accueille également des manifestations telles que le 1er aout ou la fête des vendanges notamment
- L'espace existant pourrait être mieux mis en valeur avec des marelles et autres jeux pour enfants
- Les paniers de basket ont dû être supprimés, ce qui provoque aujourd'hui un manque en infrastructures sportives extérieures
- Les arbres du parking de l'administration communale ne se développent pas (problèmes de fosses de plantation) et ne jouent pas leur rôle d'ombrage
- La sécurité de la liaison piétonne entre ce parking de dépôt des enfants et la cour d'école est souvent critiquée par les parents, de même que le carrefour du Ch. des Fancous

Par rapport à ces problématiques, les objectifs suivants ont été fixés :

- Sécuriser les lieux
- Intégrer un revêtement de sol ludique dans la cour
- Réaménager la cour dans l'optique de réception de manifestations
- Implanter une place multisports derrière l'école
- Améliorer la liaison école-parking
- Ombrager le parking

4.2.2 Etudes préliminaires – réalisé en interne

Définition du projet de construction et étude de faisabilité (SIA 4.2.21) : réalisé en interne

Le périmètre du projet a été défini. Il s'agit de concevoir un concept qui englobe le Centre communal et ses alentours. Une réflexion qui englobe la route de Châtaigneriaz dans le concept permet de donner une cohérence aux aménagements extérieurs.

Nous avons pu ainsi identifier la nécessité de repenser le lien entre le parking de l'Administration, beaucoup utilisé par les parents pour la dépose scolaire, et le préau de l'école. La cour d'école est inscrite dans le périmètre scolaire, ce qui implique des règles spécifiques aux écoles pour les aménagements à concevoir, mais cette cour doit également montrer une compatibilité avec la réception de manifestations. Le besoin s'est également fait ressentir de réaménager un espace de sports extérieurs au lieu des anciens paniers de basket. Pour ce faire, l'insertion d'une place multisports semblerait tout à fait satisfaire ces attentes.

Ces études préliminaires ont validé la faisabilité du projet, mais le grand nombre de contraintes y relatives justifient le mandat à un architecte paysagiste qui saura offrir une conception globale et cohérente dans le périmètre donné.

Cahier des charges du mandataire :

- Maximiser la sécurité des piétons et les traversées sur la Route de la Châtaigneriaz – secteur maison de commune / cimetière
- Réorganiser les trottoirs et plantations de part et d'autre de la Route de la Châtaigneriaz afin d'être intégrés en cohérence dans les aménagements des projets annexes
- Coordonner avec le bureau d'ingénieurs civil les propositions d'amélioration des aménagements de la Route de Châtaigneriaz et de ses abords
- Organiser le groupe scolaire et ses abords en fonction des orientations du scénario N° 1 validé en séance du 29.10.18
- Dessiner le gabarit du couvert tout en maintenant le passage des camions SDIS ainsi que l'installation de cantines extérieures
- Réfectionner et mettre en discrétion le réseau électrique (pour l'alimentation de la cuisine lors de manifestations et la mise en lumière des décorations hivernales)
- Proposer une solution d'arborisation pérenne du parking attenant à la maison de commune

Choix du prestataire correspondant le mieux aux exigences (SIA 4.2.22) : réalisé en interne

Les études préliminaires et le cahier des charges y relatif nécessitent des compétences en aménagement paysagers. C'est la raison pour laquelle le choix de la Municipalité s'est porté sur le bureau Gilbert Henchoz Architectes paysagistes associés SA. Ce dernier travaillera dans le détail sur les aménagements extérieurs des bâtiments du périmètre donné et établira une ébauche de requalification de la Route de Châtaigneriaz entre le village de Founex et le Cimetière. Ce tronçon a été jugé en état moyen dans le cadre du plan d'entretien des routes. Il nécessitera de toutes les façons des mesures d'entretien plus approfondies. La réfection de ce tronçon et sa requalification sur la base des conclusions de l'étude du bureau Henchoz SA fera l'objet d'un préavis routier par la suite.

Prestations sous mandat par le mandataire choisi Gilbert Henchoz SA (SIA 4.2.3)**4.2.3 Etude du projet****Phase avant-projet – (SIA 4.2.31) - mission partiellement déjà réalisée pour CHF 8'840.00 HT**

- Elaboration de concepts d'architecture paysagère dans le cadre de l'amélioration de la sécurisation sur la Route de Châtaigneriaz et ses abords – secteur maison de commune / cimetière
- Dessin d'esquisses rapides en plan et en perspective, et sélection de photos de références (matériaux, plantes, ambiances) pour servir de base de discussion
- Mise au propre d'un plan d'avant-projet global à l'échelle du secteur élargi
- Mise au propre d'une perspective illustrant les aménagements
- Mise en page regroupant les éléments ci-dessus
- Séance de présentation finale de l'avant-projet au maître de l'ouvrage (document d'avant-projet)
- Chiffrage estimatif à $\pm 15\%$ des coûts de travaux, réalisé parallèlement aux études et transmis lors de la séance de présentation finale de l'avant-projet
- Collaboration avec les chefs de service pour la rédaction du présent préavis de crédit d'étude

Phase projet de l'ouvrage (SIA 4.2.32) – à réaliser

- Elaboration d'un plan de projet à l'échelle, saisi sous forme informatique
- Etablissement d'un plan de plantation
- Affinement du concept au niveau des matériaux et de la végétation
- Détermination des standards de qualité en accord avec le maître de l'ouvrage
- Etude détaillée des parties techniques, pour servir de base à la détermination des coûts
- Devis général à $\pm 10\%$ réalisé en collaboration directe avec les entrepreneurs et fournisseurs pressentis

Phase de demande d'autorisation de construire (SIA 4.2.33) à réaliser

- Révision du projet en fonction des prescriptions légales et mise à disposition des documents et des plans nécessaires au dépôt d'une autorisation de construire
- Discussions avec les autorités
- Adaptation du projet en vue de répondre aux exigences des pouvoirs publics
- Dépôt de la requête en autorisation de construire

4.2.4 Appel d'offres**Phase appel d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudication (SIA 4.2.41) à réaliser**

- Descriptif détaillé des matériaux et des principes constructifs
- Elaboration à une échelle appropriée des plans nécessaires au lancement de l'appel d'offres
- Etablissement du cahier des charges et indication des délais probables
- Envoi des appels d'offres aux entrepreneurs et fournisseurs choisis d'entente avec le maître de l'ouvrage
- Contrôle technique et arithmétique des devis d'entreprises
- Corrections et négociations auprès de chaque entreprise
- Etablissement d'un tableau général du coût des travaux
- Proposition d'adjudication

A la suite de cette phase, si le crédit est accepté, un préavis de construction sera réalisé par les chefs de service sur la base des résultats de l'étude, et les phases de réalisation et d'exploitation seront induites.

5. Coûts de l'étude

Base de calcul des honoraires d'architecte paysagiste selon SIA105 pour les prestations décrites :

- Secteur d'études élargi : 8'240 m²
- Surface restreinte des travaux d'aménagement : 2'300 m²
- Coût au m² estimé : CHF 400.00 HT
- Coût total des travaux : CHF 920'000.00 HT

Le tableau des honoraires ci-dessous, pour les prestations d'architecte paysagiste décrites, se base sur une estimation du temps employé et sur l'expérience de projets similaires.

Les honoraires seront réactualisés selon le coût réel de l'ouvrage pour les phases 32 à 41 selon l'estimation du coût des travaux en phase 32. Les honoraires sont calculés selon le tarif horaire moyen de CHF 130.00 HT.

Phases	Nombre d'heures	Tarif horaire	Montant total
Elaboration du projet (4.2.3)			
31 Avant-projet - mission déjà réalisée*	68	CHF 130.00	CHF 8'840.00
31 Avant-projet partiel - optimisation avant-projet	42	CHF 130.00	CHF 5'460.00
32 Projet	195	CHF 130.00	CHF 25'350.00
33 Procédure de demande d'autorisation	25	CHF 130.00	CHF 3'250.00
Appel d'offres (4.2.4)			
41 Appel d'offres, comparaison, adjudication	195	CHF 130.00	CHF 25'350.00
Frais administratifs			
Honoraires de géomètre			CHF 5'500.00
Frais de reproduction, tirages et autre			CHF 3'300.00
Divers et imprévus (env. 10%)			CHF 6'500.00
Total HT	525		CHF 83'550.00
TVA 7.7 %			CHF 6'433.35
Total TTC			CHF 89'983.35
Total TTC Arrondi			CHF 90'000.00

* Il est à relever le fait que l'étape Avant-projet – (4.2.31) a déjà été réalisée pour une somme de CHF 8'840.40 HT, payée à notre mandataire Gilbert Henchoz SA. Cette étape 4.2.31 partielle a permis d'élaborer et de chiffrer les phases suivantes.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous ont été fournies ici, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 59/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 90'000.00 TTC en vue de financer l'étude d'aménagement des espaces publics aux abords du Centre communal
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Ouï** le rapport de la Commission des constructions
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'adopter** le préavis municipal N° 59/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 90'000.00 TTC en vue de financer l'étude d'aménagement des espaces publics aux abords du Centre communal
- D'accorder** à cet effet un crédit de CHF 90'000.00
- D'autoriser** la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire
- D'amortir** cet investissement par le biais du compte N° 9282.003 « Fonds de réserve pour constructions futures + autres investissements »

Ainsi approuvé par la Municipalité le 7 janvier 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la secrétaire :

Claudine Luquiens

Le Municipal responsable :

Jean-Pierre Debluë

Rapport de la commission des constructions sur le préavis n° 59/2016-2021 concernant une demande de crédit d'étude d'un montant de CHF 90'000.00 TTC en vue de financer l'étude d'aménagement des espaces publics aux abords du Centre communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des constructions a pris connaissance de ce préavis lors de la séance du 14 janvier dernier organisée par la Municipalité, et présentée par M. Jean-Pierre Debluë, en présence de la Municipalité in corpore ainsi que des chefs de Services.

Après avoir entendu les réponses aux questions posées, nous avons pu en débattre et nous positionner sur ledit préavis.

Préambule

Pour rappel, le Centre communal a été construit par étapes. Premièrement, l'école primaire a vu le jour en 1979, suivie de la salle de spectacles en 1985 et de la salle de gymnastique en 1989. A cela est venu s'ajouter l'extension du collège en 2013 et l'édicule destiné à l'UAPE en 2016.

La Municipalité, soucieuse d'harmoniser les abords du Centre communal de manière globale et cohérente, a mobilisé les trois services directement touchés par ce projet. Soit l'Administration générale, le service des Bâtiments et le service des Extérieurs afin de travailler de concert à l'élaboration de ce projet commun qui sera réparti de manière bien distincte en fonction de la nature des travaux.

La norme SIA 105 (Règlement concernant les prestations et honoraires des architectes paysagistes) a servi de base de travail et les tâches ont été réparties de la manière qui vous est présentée dans le tableau de la page 3 du préavis.

Contenu

Concernant le périmètre de l'étude que vous trouvez en page 4 du préavis. A la demande des membres de la commission présents lors de la séance, la Municipalité a accueilli favorablement l'idée de l'étendre jusqu'à l'endroit où les bus scolaires déposent les enfants, le long de l'atelier des employés, anciennement locaux des pompiers.

La définition des objectifs ainsi que les études préliminaires ont été réalisées en interne par nos chefs de services. Ces dernières ont validé la faisabilité du projet mais ont mis en évidence la nécessité de confier le mandat à un architecte-paysagiste spécialisé pour sa vision plus globale et cohérente au regard du grand nombre de contraintes présentes dans ce projet. Notamment l'extrême complexité et technicité des normes cantonales liées au milieu scolaire.

Les objectifs principaux ont été fixés de manière à sécuriser les lieux ; à réaménager la cour et y intégrer un revêtement plus ludique ; à implanter une place multisports derrière l'école ; à améliorer la liaison école-parking et enfin à mieux ombrager la place de parking.

Le choix du prestataire le mieux adapté aux exigences SIA a été réalisé en interne et s'est porté sur le bureau Gilbert Henchoz Architectes paysagistes associés SA de Vézenaz.

Ce dernier sera en charge de l'étude du projet et des appels d'offres selon le cahier des charges présenté en page 5 du préavis.

Celui-ci met en avant la sécurité des piétons et des traversées, la réorganisation des trottoirs et plantations des abords de la route de la Châtaigneriaz, en coordination avec le bureau d'ingénieur civil. Il sera également proposé une solution d'arborisation pérenne pour le parking de la commune ainsi qu'une éventuelle modification du couvert de la cour d'école pouvant maintenir le passage des camions SDIS et l'installation des cantines extérieures. Une réflexion et mise en discrétion du réseau électrique et d'ailleurs envisagée afin de servir aux nombreuses manifestations et leurs cuisines et aux décorations hivernales installées chaque années. Le groupe scolaire et ses abords sera organisé en fonction des orientations du scénario No 1 validé en séance du 29.10.18.

La réalisation fera l'objet d'un nouveau mandat lors de l'établissement du préavis du crédit de construction.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des constructions, estimant qu'il est important d'assurer la sécurité des enfants et d'harmoniser de manière globale et cohérente les abords du Centre communal et de l'école, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal 59/2016-2021 concernant une demande de crédit d'étude d'un montant de CHF 90'000.00 TTC en vue de financer l'étude d'aménagement des espaces publics aux abords du centre communal.

Ainsi fait à Founex, le 28 janvier 2019

Pour la commission des constructions :

Caroline MULLER

Letizia FARINE

Cédric STERN

Bernard CINTAS

Philippe MAGENAT

Nicolas PAQUIER

Sandra THUNER (excusée)

**Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis municipal
No 59/2016-2021 relatif à la demande de crédit d'étude de CHF 90'000.00
TTC destiné à financer l'étude d'aménagement des espaces publics aux
abords du centre communal**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité, le 14 janvier 2019, en présence de M. François Debluë, Syndic, de Mmes Audrey Barchha et Lucie Kunz, Municipales, ainsi que de Messieurs Jean-Pierre Debluë et Denis Lehoux, Municipaux, accompagnés de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale et de Messieurs. Adrien Vallotton et Christophe Hermanjat, chefs de service.

Le préavis susnommé nous a été présenté par M. Jean-Pierre Debluë, municipal et Monsieur Adrien Vallotton, et nous avons pu poser des questions y relatives. Après avoir entendu les réponses aux questions que nous avons posées, nous avons pu en débattre et rédiger le présent rapport.

Préambule :

Ce préavis concerne le financement d'une demande de crédit de CHF 90'000.00 TTC destiné à financer l'étude d'aménagement des espaces publics aux abords du centre communal.

Le Centre communal a été construit par étape avec une certaine hétérogénéité. La salle de spectacle est le bâtiment le plus ancien (1985) et le plus récent est le pavillon de l'UAPE (2016). En termes de concept global, une réorganisation cohérente et globale des aménagements publics aux abords de la route de la Châtaigneriaz, comprenant aussi bien le parking, l'entrée du cimetière, que le préau scolaire ou le carrefour du chemin des Fancous est nécessaire. Pour le projet, la norme SIA 105 est appliquée pour les prestations et honoraires des architectes.

Considérations financières :

S'agissant d'un crédit d'étude pour évaluer les possibilités de développement et d'amélioration des espaces publics aux abords du centre et de la maison communale de Founex, le financement de ce crédit échoit complètement à notre budget communal. La commission émet le souhait que l'aménagement de la parcelle 63 (Epicerie) soit traité en cohérence avec les améliorations proposées par le présent préavis. De ce fait, il nous semble pertinent que la présentation des futurs développements proposés soit faite en même temps. Le crédit d'étude devrait pouvoir être financé par la trésorerie courante.

Conclusions :

Considérant les éléments présentés, la Commission des finances vous recommande, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

D'approuver le préavis municipal no 59/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 90'000.00 TTC en vue de financer l'étude d'aménagement des espaces publics aux abords du Centre communal

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.00 TTC à cet effet

D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire

D'autoriser la Municipalité à amortir ce montant par le biais du compte No 9282.003 « Fonds de réserve pour constructions futures + autres investissements »

Fait à Founex, le 15 janvier 2019

Les membres de la Commission des Finances,

François Girardin

Laurent Kilchherr

Gerhard Putman- Cramer

Jean Righetti

Marc Barbé

Excusé: Hervé Mange